Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260402-2026_102-DE

DCM DU 2 AVRIL 2026

**Dossier suivi par :**
*Direction générale*
*direction.generale@ville-liffre.fr*

DCM N° : *2026.102*

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **2 avril** à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 27 mars 2026 - Date d'affichage : 3 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

20 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Christophe GAUTIER, Samuel GATTIER, Jacques BELLONCLE, Sébastien SIMONOT, Ronan SALAÜN, Patrice RUBERTI, Maxime LAUBENEAU, et Mesdames Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Awena KERLOC'H, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Claire BRIDEL, Gwénaël DUMONT, Anne BOUCARD, Merlene DÉSILES, Claire SIMONET, et Ingrid BIRÉE.

9 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Alain PÉCHON, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY, et Mesdames Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Chantal FRANCANNET, Karen CHESNAIS-GIRARD et Julie AUBAUD.

8 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Alain PÉCHON (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Valentin LEMIÈRE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Ronan SALAÜN), et Mesdames Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Karen CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Elsa RUCKERT) et Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260402-2026_102-DE

# SOUTIEN AUX SINISTRÉS DE MADAGASCAR

Madame Merlene DÉSILES, Conseillère déléguée au Conseil municipal des enfants, informe l'assemblée que le 10 février dernier, la côte nord-est de Madagascar a été touchée par le passage du cyclone Gezani avec des vents atteignant les 250 km/h. Le gouvernement malgache a décrété l'état de « sinistre national ».

La ville portuaire de Toamasina a été particulièrement affectée : près de 80 % des infrastructures de la ville ont été endommagées ou détruites, avec des quartiers entiers rasés, des rues inondées et des coupures généralisées d'électricité et d'eau courante. Les services éducatifs et sanitaires ont été sévèrement touchés : 2 hôpitaux CHU endommagés, 28 centres de santé de base partiellement ou totalement détruits, plus de 700 salles de classe partiellement ou totalement détruites.

Selon le Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC), le bilan humain s'élève désormais à 59 décès, 804 blessés et 15 personnes portées disparues. Au total ce sont 423 986 personnes qui sont sinistrées (104 706 ménages) et 16 428 personnes qui ont été déplacées dans des sites d'hébergement ou chez des proches. Des dizaines de milliers de maisons ont été endommagées ou détruites.

A l'intérieur des terres, la capitale du pays, Antananarivo, bien que située à 351 km de Tamatave, a également été concernée par les retombées du phénomène.

Le passage du cyclone Gezani s'ajoute à une situation humanitaire déjà fragile, la côte nord-ouest du pays, dans la région Boeny, ayant déjà subi le passage du cyclone Fytia le 31 janvier 2026. Dans ce contexte, les organisations humanitaires alertent sur une hausse exponentielle des besoins alimentaires et d'assistance continue en matière d'accès aux services de base (abris, eau potablen soins médicaux). Le Programme alimentaire mondial (PAM) estime le nombre de personnes ayant urgemment besoin d'une aide alimentaire à plus de 400 000.

Face à cette catastrophe, Cités Unies France a ouvert un fonds de solidarité à destination des territoires malgaches sinistrés. Ce fonds permettra aux collectivités territoriales françaises de participer à une réponse collective, concertée et efficace pour accompagner Madagascar dans les phases de réhabilitation et de reconstruction, en complément de l'aide internationale d'urgence coordonnée par l'Etat malgache, et ses partenaires.

Au titre de la solidarité, la ville de Liffré a depuis de nombreuses années apporté son soutien à de telles catastrophes par le versement d'une subvention exceptionnelle.

Il est proposé au Conseil municipal de voter le versement d'une telle subvention pour venir en aide aux sinistrés malgaches via Cités Unies France.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour venir en aide aux sinistrés de Madagascar via Cités Unies France,

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260402-2026_102-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ




*Hôtel de ville*
*Rue de Fougères*
*35340 LIFFRE*

02 99 68 31 45
*contact@ville-liffre.fr*

**www.ville-liffre.fr**